



ÉCOLE DE RÉFÉRENCE  
CONSEILLER DE CONFIANCE



Réf. J1083

5,5 jours

**PRAxis**  
Parcours métiers certifiants

ÉDITION 2024

Satisfaction  
4,2/5

# RESPONSABLE DES TRAVAUX À L'HÔPITAL

Certifiant

CHOISISSEZ CE PARCOURS PRAxis POUR :

- **planifier, organiser et piloter** la conception et la réalisation des travaux neufs et /ou restructurants
- **animer** une équipe de professionnels ou de prestataires extérieurs
- **être garant** du respect du Programme Pluri annuel d'Investissement Travaux
- **être certifié** en formalisant et en présentant un projet devant un jury d'experts

*Praxis* (nf, d'origine grecque) :

*ce mot signifiant "action" désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel ou de modifier les rapports sociaux.*

**Le CNEH est habilité à délivrer  
le certificat professionnel FFP**

Ce certificat, délivré à l'issue d'un parcours de formation avec une évaluation des compétences, atteste de la maîtrise d'une fonction, d'une activité ou d'un métier



# RESPONSABLE DES TRAVAUX



de pratique intensive en situation pour maîtriser toutes les dimensions de sa fonction

## MODULE 1 (1 jour)

### Les prérequis pour mener une opération de travaux

- Identifier les principaux acteurs
- Connaître les étapes incontournables d'une opération de travaux

#### ATELIER 1

##### Les principaux acteurs

- La maîtrise d'ouvrage
  - ouvrage, opération de travaux, maîtrise d'ouvrage
  - les rôles et responsabilités du maître d'ouvrage
  - le positionnement et les responsabilités du maître d'ouvrage par rapport aux autres intervenants (mandataire, conducteur d'opération, assistant maître d'ouvrage (AMO), contrôleur technique, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (CSPS), coordonnateur des systèmes de sécurité incendie (CSSI)
  - l'étude de la faisabilité d'une opération de travaux
  - la rédaction d'un programme
- La maîtrise d'œuvre
  - définition
  - les modalités d'organisation
- Les relations avec les entrepreneurs
  - le rôle et les responsabilités des entrepreneurs
  - le recours à une cotraitance
  - le recours à une sous-traitance
- Les garanties et assurances

#### ATELIER 2

##### Les étapes incontournables

- Les contraintes
- La méthodologie à utiliser pour sécuriser l'opération envisagée



##### Méthodes pédagogiques

- Rédaction en commun d'un mémento des actions, vérifications et contrôles nécessaires à la mise en œuvre d'une opération de travaux de son démarrage à son achèvement

## MODULE 2 (1 jour)

### Les marchés publics de maîtrise d'œuvre

- Appréhender la notion de maîtrise d'œuvre à travers les textes juridiques la définissant
- Maîtriser les missions du maître d'œuvre et le contenu principal de son marché
- Assimiler les principales procédures de passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Connaître les modalités d'intervention et les responsabilités du maître d'œuvre

#### ATELIER 3

##### Le cadre juridique des marchés publics de maîtrise d'œuvre

- L'environnement juridique des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- La distinction entre le maître d'œuvre et les autres intervenants à l'acte à construire

#### ATELIER 4

##### Réussir la passation de son marché public de maîtrise d'œuvre

- Les principes de base de la passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Appréhender les procédures de passation des marchés publics de maîtrise d'œuvre

#### ATELIER 5

##### Les missions du maître d'œuvre et contenu de son marché

- La typologie des missions de maître d'œuvre
- Les clauses essentielles d'un marché de maîtrise d'œuvre

#### ATELIER 6

##### Mode d'intervention et responsabilités du maître d'œuvre

- Les modes d'intervention du maître d'œuvre
- Les responsabilités et garanties dont le maître d'œuvre est redevable



##### Méthodes pédagogiques

- Décryptage des principales clauses d'un marché public de maîtrise d'œuvre

## MODULE 3 (2 jours)

### Les marchés publics de travaux

- Attribuer les marchés aux entrepreneurs
- Faire vivre un chantier
- Clôturer un chantier

#### ATELIER 7

##### L'attribution des marchés aux entrepreneurs

- La définition du mode de passation adéquat
  - la procédure non formalisée
  - l'appel d'offres
  - les procédures formalisées encadrées : marchés négociés, dialogue compétitif, conception, réalisation, etc.
  - les procédures spécifiques : marchés à tranches conditionnelles, accord-cadre...
- La rédaction des pièces constitutives d'un marché public de travaux
- La notification
- La passation d'un avenant
  - la procédure
  - les précautions

#### ATELIER 8

##### Faire vivre un chantier

- La préparation d'un chantier
- Le démarrage un chantier
- L'exécution des travaux
  - arrêter un planning et des délais
  - décider de travaux non prévus
  - les pénalités en cas d'inexécution
  - les règles de sécurité et d'hygiène

#### ATELIER 9

##### Clôturer un chantier

- Les opérations préalables à la réception d'un chantier
- L'émission de réserves : cas et modalités
- La levée des réserves
- Les décomptes et soldes
- La mise en service



##### Méthodes pédagogiques

- Analyse d'un CCAP type de travaux



Candidature

Validation

Apprentissage

Jury



Certification FFP

## MODULE 4 (1 jour)

### La prévention, la gestion et la maîtrise des aléas et litiges

- Identifier les risques recours contentieux liés à la passation des marchés publics de travaux
- Prévenir et gérer les aléas lors de l'exécution d'un marché public de travaux
- Appréhender les principales responsabilités et garanties des intervenants lors d'une opération de travaux
- Procéder au règlement amiable des litiges

#### ATELIER 10

##### Maîtriser les risques contentieux

- Identifier les recours dirigés contre la procédure de passation et le marché signé (principaux recours, risque indemnitaire, risque pénal)
- Connaître les procédures de référés utilisables en cours d'exécution des marchés

#### ATELIER 11

##### Gérer le chantier

- Maîtriser l'exécution (ordre de service, pénalités, sous-traitance, etc.)
- Réagir aux aléas (travaux supplémentaires, modification des marchés, les cas de résiliation, etc.)

#### ATELIER 12

##### La réception et ses effets

- Les différentes formes de réception des travaux et leurs effets
- La procédure de règlement des comptes et la gestion des réclamations afférentes

#### ATELIER 13

##### Responsabilités et garanties des constructeurs et règlement amiable des litiges

- Les spécificités de la responsabilité et des garanties des constructeurs
- Le règlement amiable des litiges



##### Méthodes pédagogiques

- Analyse d'une transaction à la suite de la réclamation d'une entreprise

## CERTIFICAT PROFESSIONNEL (0,5 jour)

- La validation du parcours de formation, des acquis et de la maîtrise de la fonction se formalise par une évaluation sous forme d'un devoir sur table (QCM, cas pratique...)
- Le devoir est ensuite corrigé de manière argumentée par un jury d'experts
- Clôture du cycle

Ref. J1083

5,5 jours

Soit une durée de 38,5h

Session du 20 au 22 nov. 2024  
et 4 au 6 déc. 13h 2024

Tarif adhérents\* 2 640 €  
Tarif non-adhérents\* 2 890 €

\*Tarifs nets de taxe, déjeuners inclus

## PRÉREQUIS

Ne nécessite pas de prérequis

## PUBLIC/ACCESSIBILITÉ

Le cycle s'adresse aux :

- directeurs des travaux
- ingénieurs des travaux
- personnels de la direction des travaux **des établissements publics de santé**

Formation accessible aux publics en situation de handicap

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76

## INTERVENANTS

**Pascal Vittecoq,**  
Directeur des travaux, CH du Havre

**Olivier Laurent,**  
Chef du département du droit public de l'économie et du patrimoine de l'AP-HP

**Patrice Barré,**  
Responsable des travaux, CH de la Côte Basque



**Kelly Vang,**  
Juriste au Centre de droit JuriSanté du CNEH, coordonnatrice du Praxis  
kelly.vang@cneh.fr  
07 70 12 81 90

# DEMANDE D'INSCRIPTION



Bulletin à renvoyer et à adresser au CNEH (1 bulletin par participant) au choix :  
Par E-mail : cristiana.chaves@cneh.fr ou sur [www.cneh.fr](http://www.cneh.fr), rubrique formation/ nos domaines de formation  
*Formation accessible aux publics en situation de handicap*  
Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76  
Pour tout renseignement, contactez **Cristiana Chaves** au **01 41 17 15 06** ou par mail : cristiana.chaves@cneh.fr



## RESPONSABLE DES TRAVAUX À L'HÔPITAL (Réf. J1083)

**Session** : du 20 nov. au 6 déc. 2024

### Responsable de formation\*

Mme  M.

Prénom : .....

Nom : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

### Participant\*

Mme  M.

Prénom : .....

Nom : .....

Fonction : .....

Service : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

### Établissement\*

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

### Adresse de facturation (si différente)

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

\*Tous les champs sont obligatoires

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) a défini de nouvelles règles de protection des données à caractère personnel.

Le CNEH ne recueille que les données indispensables à votre inscription et s'engage à ne pas les diffuser.  
Si vous souhaitez modifier ou supprimer vos coordonnées, vous pouvez adresser un mail à [formation@cneh.fr](mailto:formation@cneh.fr)

Signature et cachet	Date
Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue	

## EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE	
Tarif adhérents	2 640 €
Tarif non-adhérents	2 890 €
.....	
LIEU	
La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).	
DURÉE ET HORAIRES	
5,5 jours de formation présentiel soit 38,5h 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	
Le cycle est très largement orienté sur la pratique. Le participant, accompagné de l'équipe pédagogique, progresse grâce à un entraînement intensif à partir des mises en situation.	

## CONTACT

Inscription et renseignements



**Kelly Vang,**  
Juriste au Centre de droit JuriSanté du  
CNEH, coordonnatrice du Praxis  
[kelly.vang@cneh.fr](mailto:kelly.vang@cneh.fr)  
07 70 12 81 90



**Cristiana Chaves**  
Assistante de formation  
[cristiana.chaves@cneh.fr](mailto:cristiana.chaves@cneh.fr)  
01 41 17 15 06